

“Aelius Aristide (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), un défenseur passionné de la rhétorique”.<sup>1</sup>

## Biographie

Aelius Aristide est un des plus illustres représentants de ce mouvement de renaissance de la rhétorique grecque si dynamique aux premiers siècles de notre ère, connu sous l'appellation de **Seconde Sophistique**, d'après l'expression utilisée par Philostrate de Lemnos au III<sup>e</sup> s. dans son ouvrage, *Les vies des sophistes*. Cette biographie des rhéteurs, célèbres en leur temps, est un témoignage précieux pour nous de cette vie intellectuelle foisonnante, essentiellement en Asie Mineure. Une grande majorité des ces sophistes ne sont plus que des noms pour nous, leurs œuvres ayant disparu avec le temps. Tel n'est pas le cas d'Aelius Aristide : la postérité a, en effet, conservé 53 discours du rhéteur, – sources d'informations essentielles sur sa vie et ses activités –, au premier rang desquels il convient de citer les *Discours sacrés* (n° 47-52 dans l'édition de B. Keil, 1898<sup>2</sup>), sorte de journal intime tenu par l'orateur sur une période d'environ dix années, dans lequel il relate les soins que lui prodigue Asclépios.

Il serait né le 26 novembre de l'année 117 à Hadrianoi, ville de Mysie, dans une famille fortunée et distinguée par son rang dans la province d'Asie. Après une éducation soignée consacrée aux études et à l'éloquence le jeune Aristide quitte, entre douze et quinze ans, le foyer familial pour Smyrne : ce fut son premier contact avec le célèbre *grammatikos* (γραμματικός) Alexandros de Cotiaeiion dont il suivit l'enseignement. Il aurait aussi profité des leçons du sophiste Polémon à Smyrne, de celles d'Aristoclès à Pergame avant d'embarquer pour Athènes<sup>3</sup> afin d'y étudier la rhétorique. Il eut vraisemblablement l'occasion d'y entendre le célèbre rhéteur Hérode Atticus qui enseigna l'éloquence dans la grande cité de 135 à 142.

Pour parfaire sa formation et asseoir sa réputation, Aristide entreprit par la suite, comme il était d'usage, une série de voyages autour du bassin méditerranéen : tout d'abord en Égypte où il resta environ deux ans, avant de revenir en Asie Mineure, puis, à la fin de l'année 143 il part pour Rome, point de départ d'une maladie mystérieuse contractée à cette occasion. Le rhéteur passa ensuite une grande partie de sa vie en cure à l'asclépieion de Pergame.

## Les discours conservés d'Aristide<sup>4</sup>

Nous possédons à l'heure actuelle 53 discours d'Aristide

1. Παναθηναϊκός (Eloge d'Athènes).
2. Πρὸς Πλάτωνα ὑπὲρ ῥητορικῆς (Contre Platon sur la rhétorique, en réponse au Gorgias)
3. Πρὸς Πλάτωνα ὑπὲρ τῶν τεττάρων (Nouvelle attaque contre Platon et le Gorgias).
4. Πλατωνικὸς τρίτος πρὸς Καπίωνα (Justification du discours n° 2)
- 5-6. Σικελικοί (Discours siciliens ; déclamation historique pour et contre l'envoi de secours à Nicias en Sicile en 414)
7. Ὑπὲρ τῆς πρὸς Λακεδαιμονίου εἰρήνης (Déclamation historique pour la paix “prononcée” par un “Athénien en 425)

---

<sup>1</sup>. Texte remanié de la communication faite lors de la journée consacrée au thème "Art de la parole : pratiques et pouvoirs du discours" au lycée Fustel de Coulanges, le 17 mars 2010.

<sup>2</sup>. B. Keil, *Aelii Aristidis Smyrnaei quae supersunt omnia*, vol. II, or. XVII-LIII, Berlin, 1898. La numérotation des discours dans les pages qui suivent sera toujours celle de Keil.

<sup>3</sup>. Or., LI, 64 K.

<sup>4</sup>. On trouve la liste dans L. Pernot, “Aristide (P. Aelius)” dans R. Goulet (éd.), *Dictionnaire des philosophies antiques*, Paris, 1989.

8. Ὑπὲρ τῆς πρὸς Ἀθηναίους εἰρήνης (Déclamation historique pour la paix “prononcée” par un “Lacédémonien en 404”)
- 9-10. Πρὸς Θηβαίους περὶ τῆς συμμαχίας (Déclamation historique sur l'alliance avec les Thébains après la prise d'Élatée par Philippe)
- 11-15. Λευκτρικοί (Déclamation historique : les conséquences pour Athènes de la bataille de Leuctres entre les Thébains et les Lacédémoniens)
16. Πρεσβευτικὸς πρὸς Ἀχιλλέα (Déclamation en lien avec le chant IX de l'*Illiade*)
17. Σμυρναϊκός (Éloge de Smyrne)
18. Ἐπὶ Σμύρνη μονωδία (Lamentation après la destruction de Smyrne par un séisme)
19. Ἐπιστολὴ περὶ Σμύρνης πρὸς τοὺς βασιλέας (Demande de secours aux empereurs pour la reconstruction)
20. Παλινωδία ἐπὶ Σμύρνη (Célébration de la reconstruction)
21. Σμυρναϊκός (Nouvel éloge de Smyrne)
22. Ἐλευσίνοσ (Déploration du saccage du sanctuaire d'Éleusis par des pirates)
23. Περὶ ὁμονοίας ταῖς πόλεσιν (Exhortation de Pergame, Éphèse et Smyrne à la concorde)
24. Ῥοδίοις περὶ ὁμονοίας (Exhortation des Rhodiens à la concorde)
25. Ῥοδιακός (Sur la destruction de Rhodes par un séisme, peut-être un discours apocryphe)
26. Εἰς Ῥώμην (Éloge de Rome)
27. Πανηγυρικὸς ἐν Κυζίκῳ περὶ τοῦ ναοῦ (Éloge de Cyzique et du temple d'Hadrien)
28. Περὶ τοῦ παραφθέγματος ( Justification d'un éloge de lui-même qu'il avait inséré dans un hymne)
29. Περὶ τοῦ μὴ δεῖν κωμωδεῖν (Attaque contre les représentations de comédie)
30. Ἀπελλᾶ γενεθλιακός (Discours d'anniversaire en l'honneur d'un de ses élèves, Apellas)
31. Εἰς Ἐτεωνέα ἐπικήδειος (Discours à l'occasion des funérailles d'un de ses élèves, Étéonée)
32. Ἐπὶ Ἀλεξάνδρῳ ἐπιτάφιος (Oraison funèbre en l'honneur d'Alexandros de Cotiaeion)
33. Πρὸς τοὺς αἰτιωμένους ὅτι μὴ μελετῶν (Réponse à ceux qui l'accusaient de ne pas déclamer)
34. Κατὰ τῶν ἐξορχουμένων (Contre ceux qui profanent l'éloquence)
35. Εἰς βασιλέα (Éloge d'un empereur, discours considéré comme apocryphe)
36. Αἰγύπτιος (Traité sur les crues du Nil)
37. Ἀθηναῖα (Hymne à Athéna)
38. Ἀσκληπιάδαι (Hymne aux Asclépiades)
39. Εἰς τὸ φρέαρ τὸ ἐν Ἀσκληπιοῦ (Éloge du puits du sanctuaire d'Asclépios à Pergame)
40. Ἡρακλῆς (Hymne à Héraclès)
41. Διόνυσος (Hymne à Dionysos)
42. Λαλιὰ εἰς Ἀσκληπιόν ((Hymne à Asclépios)
43. Εἰς Δία ((Hymne à Zeus)
44. Εἰς τὸ Αἰγαῖον πέλαγος (Hymne à la mer Égée)
45. Εἰς Σάραπιν (Hymne à Sarapis)
46. Ἴσθμικὸς εἰς Ποσειδῶνα (Éloge de Poséidon, de Corinthe, des jeux isthmiques)
- 47-52. Ἱεροὶ λόγοι (Discours sacrés)
53. Πανηγυρικὸς ἐπὶ τῷ ὕδατι τῷ ἐν Περγάμῳ (Sur une source jaillie à Pergame, discours incomplet).

Quelques groupes se détachent assez nettement de cette liste :

- une série de discours passionnés s'opposant à la vision platonicienne de la rhétorique (2-4).
- des déclamations, discours fictifs (5-16).
- les discours “smyrniotes”, adresse aux empereurs après un séisme qui frappa Smyrne et éloge de la cité (17-21)

- des hymnes en l'honneur des dieux (37-46)
- les discours sacrés, sorte de journal intime de dix années de maladie et de soin à l'ascélieion de Pergame (47-52)<sup>5</sup>.

### La formation du futur rhéteur à l'époque d'Aristide

A l'époque impériale l'apprentissage de la rhétorique est la voie royale qui a supplanté la philosophie, ce qui permet de comprendre les discours "platoniciens" aristidiens, revanche de la rhétorique sur sa rivale amoindrie. Mais le parcours du jeune apprenti est long et ardu. Le prestige de la rhétorique attire cependant de très nombreux jeunes gens, généralement des classes sociales les plus aisées, parfois aussi de milieux plus modestes, soucieux de gravir les échelons grâce à la pratique de la rhétorique. Le discours intitulé *Le maître de rhétorique* de Lucien (contemporain d'Aristide) en est une bonne illustration, sur le mode sarcastique propre à cet auteur : on y voit un professeur de rhétorique expliquer à un jeune garçon soucieux de gloire tout ce que son art peut lui apporter en termes de succès multiples.

Le cursus scolaire connaît trois étapes : après avoir appris à lire chez le *grammatistês*, l'enfant suit les cours du grammairien (*grammatikos*), puis apprend véritablement la rhétorique auprès du rhéteur. Le grammairien, quant à lui, fait découvrir à l'élève tous les grands textes de la tradition, à commencer par les textes poétiques, et avant tout les épopées homériques. Nous avons, grâce à Aristide, un témoignage important de l'activité du grammairien, à travers l'oraison funèbre qu'il rédigea à l'occasion du décès de son ancien maître (*Oraison funèbre en l'honneur d'Alexandros, or. 32*). C'est fort de ce bagage littéraire, que le jeune peut aborder les cours du rhéteur, qui suit une progression méthodique à travers des exercices préparatoires gradués, *les progymnasmata*<sup>6</sup>. Le cours du rhéteur, qui s'adresse à des adolescents, sans doute à partir de 14 ans peut, soit se dérouler devant une classe, soit prendre la forme de discours tenus devant un public.

la fin des études est marquée par la composition et, sans doute, la récitation en public, de l'œuvre par excellence des sophistes de l'époque impériale, la déclamation, discours sur lequel nous reviendrons un peu plus loin.

#### Aristide enseignant

Aelius a assuré une charge d'enseignant même si elle fut peut-être moins importante et moins régulière que pour d'autres sophistes. Nous connaissons le noms de trois de ses élèves, Etéonée mort prématurément en l'honneur duquel Aristide composa une oraison funèbre (discours 31), Apellas, un élève pour lequel il rédigea un discours d'anniversaire (discours 30) et Damianos d'Ephèse qui deviendra à son tour un sophiste célèbre.

Parmi les discours d'Aristide, l'oraison funèbre prononcé à l'occasion du décès d'Etéonée, *l'Épikêdeios en l'honneur d'Étéonée (or. 31)*, fournit un certain nombre d'indications sur les exercices de rhétorique auxquels se livrait le jeune homme avant sa mort. Les occupations scolaires du garçon sont détaillées par les expressions suivantes : Ἄεὶ δ' ἄν

<sup>5</sup>. Traduits en français, A.J Festugière – H. D. Saffrey, *Discours Sacrés : rêve, religion, médecine au II<sup>e</sup> siècle après J.C.*, (Propylées), Paris, 1986.

<sup>6</sup>. Certains indices laissent à penser que, bien souvent, le grammairien avait déjà l'occasion d'aborder les *progymnasmata*. La frontière entre les différents niveaux n'était pas aussi étanche qu'on a pu le penser souvent. Il existait certainement dans l'Antiquité de nombreux manuels de *progymnasmata* grecs, exercices préparatoires à l'usage des rhéteurs, mais quatre d'entre eux seulement sont arrivés jusqu'à nous et nous permettent de nous faire une idée de la teneur de ces exercices. Le plus ancien est le manuel de Théon du I<sup>er</sup> s. de notre ère, ensuite celui conservé sous le nom d'Hermogène (fin II<sup>e</sup> - début III<sup>e</sup>), celui d'Aphthonios d'Antioche (IV<sup>e</sup> s.) et celui de Nicolaos de Myra (Lycie) (fin du V<sup>e</sup> s.). Mis part le traité de Nicolaos, les textes sont maintenant disponibles en français dans la collection des Universités de France. La liste de ces exercices dans la tradition hermognienne est la suivante : la fable, μῦθος ; le récit, διήγημα ; la chrie, χρεία ; la maxime, γνώμη ; la contestation, ἀνασκευή ; la confirmation, κατασκευή ; le lieu commun, κοινὸς τόπος ; l'éloge et le blâme, ἐγκώμιον καὶ ψόγος ; le parallèle, σύγκρισις ; l'éthorée, ἠθοποιΐα ; la prosopopée, προσωποποιΐα ; la description, ἐκφρασις ; la thèse, θέσις ; la proposition de loi, νόμου εἰσφορά.

εὔρες αὐτὸν ἢ βιβλίον μεταχειριζόμενον, ἢ λόγους ποιοῦντα, ἢ τὴν μητέρα εὐφραίνοντα οἷς διηγείτο, ἢ οἷς ἐπεδείκνυτο, "Et on pouvait constamment le rencontrer, soit un livre à la main, soit en train de composer des discours, soit charmant sa mère par ses narrations ou ses prestations" (§ 8). Aristide apprenait à son élève à composer des discours et des récits, ce qui relève, bien entendu de la tâche du rhéteur. Mais, surtout, à la fin de l'éloge (§ 10), on apprend quelles furent les activités scolaires d'Étéonée au seuil de la mort : καὶ τελευτῶν εἰς ταῦτα ἐτελεύτησε, πανηγυρικὸν καὶ μελέτας βοῶν, "même au moment de sa fin, il finit dans ces occupations, en prononçant un panégyrique et des déclamations". Le couple πανηγυρικὸν καὶ μελέτας est d'autant plus important à observer, qu'au dire de l'orateur il représente les exercices que pratiquait l'élève juste avant sa mort. La mention de la *mélétê*, la déclamation, revêt une grande importance ici, signalant qu'un élève, sans doute particulièrement doué, avait eu l'occasion de pratiquer ce type de discours généralement réservés aux rhéteurs aguerris, mais qui apparaît ici avoir constitué un exercice.

### La déclamation

La *meletê*, ou déclamation, exercice qui "est au cœur de la formation oratoire"<sup>7</sup> était abordée dans le cursus supérieur en conclusion du cycle des *progymnasmata*. Elle relève soit de l'éloquence judiciaire avec des plaidoyers fictifs, soit du genre délibératif, d'ordinaire par le biais d'une fiction historique ou mythologique<sup>8</sup>. Lucien dans *Le maître de rhétorique* (§ 17) fait dire au professeur de rhétorique qui donne des conseils à un jeune homme, de lire les discours qu'on appelle *mélétyas* pour les utiliser à son avantage<sup>9</sup>. Aristide dans le discours 33 répond à l'accusation de ne pas déclamer : il apparaît à la lecture de ce discours qu'on lui reprochait de ne pas offrir suffisamment de *mélétyai* en exemple à ses étudiants, autrement dit de ne pas faire son travail de professeur consciencieusement.

En définissant la Seconde Sophistique en opposition avec la première, Philostrate évoque le discours fictif, autrement dit la *meletê*, comme caractéristique essentielle de cette nouvelle rhétorique<sup>10</sup> : "après cette sophistique en vint une autre qu'il faut nommer la deuxième [...]. Celle-ci décrit les types du pauvre, du riche, du preux, du tyran, et traite les sujets nominaux qui sont fournis par l'histoire" ( Ἡ δὲ μετ' ἐκείνην, ἣν [...] δευτέραν [...] προσρητέον, τοὺς πένητας ὑπετυπώσατο καὶ τοὺς πλουσίους καὶ τοὺς ἀριστέας καὶ τοὺς τυράννους καὶ τὰς ἐς ὄνομα ὑποθέσεις, εφ' ἃς ἡ ἱστορία ἄγει)<sup>11</sup>. L. Pernot<sup>12</sup> a montré les liens entre ces propos et la déclamation : "Cette définition de la seconde sophistique ne peut être comprise que par rapport aux concepts techniques de la rhétorique, tels qu'on les observe entre autres, en latin, chez Sénèque le Rhéteur et Quintilien, et en grec, chez Hermogène ou Apsinès. Philostrate vise la déclamation ou discours fictif. Ce qu'il appelle «description des types» (ὑπετυπώσατο) correspond aux déclamations éthiques mettant en scène des caractères définis par des traits socio-psychologiques et placés dans des situations imaginaires : par exemple le pauvre qui a découvert un trésor et qui plaide pour le garder, ou le preux qui, ayant

---

<sup>7</sup>. B. Schouler, "Libanios et le contenu de la formation oratoire", *Actes du XI<sup>e</sup> Congrès de l'Association Guillaume Budé. Pont-à-Mousson 29 août – 2 septembre 1983*, 2 vol., Paris, 1985, p. 84-86, p. 84.

<sup>8</sup>. H. I. Marrou, *Histoire de l'éducation*, T. I, pp. 302-303. Pour se faire une idée des sujets abordés, il faut se reporter à la théorie des états de cause d'Hermogène qui nous en donne une bonne illustration ou au traité d'Apsinès consacré à l'*Art rhétorique*.

<sup>9</sup>. § 17 "Prends-moi les discours composés récemment et qu'on appelle déclamations ; fais-en provision pour t'en servir au besoin, en les tirant, si je puis dire, de ton office" (trad. Chambry).

<sup>10</sup>. Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 481.

<sup>11</sup>. D.A. Russell, *Greek Declamation*, Cambridge, 1983, p. 21-39 évoque l'univers fictif dans lequel puisait la *meletê*. On trouvera une bonne synthèse sur la *meletê* dans S. Nicosia, "La seconda Sofistica", dans *Lo Spazio letterario della Grecia antica, Vol. I La produzione e la circolazione del testo, T. III, I Greci e Roma*, Rome, 1994, p. 85-116, p. 93-96.

<sup>12</sup>. L. Pernot, —, "L'art du sophiste à l'époque romaine : entre savoir et pouvoir", dans Lévy (C.) - Desnier (B.) - Gigandet (A.) (éds.), *Ars et ratio, Sciences, arts et métiers dans la philosophie hellénistique et romaine* (Latomus, 273), Bruxelles, 2003, p. 126-141, p. 129.

proposé le retour des exilés, est accusé d'aspirer à la tyrannie. Les déclamations de ce type roulent sur des “types” anonymes. Quant à l'autre catégorie de discours, “les sujets nominaux fournis par l'histoire”, elle correspond à la déclamation historique, qui fait intervenir des personnages réels dans des situations tirées plus ou moins librement de l'histoire. [...] Conformément à cette définition, Philostrate sépare l'activité sophistique, c'est-à-dire la déclamation, des “débats” (τοὺς ἀγῶνας), c'est-à-dire des discours réels, judiciaires ou délibératifs, et de l'éloquence “panégyrique” ou de cérémonie”.

#### Les déclamations aristidiennes

Mais la réalité de la *meletê* est double : d'un côté, elle représente un discours pratiqué sous forme d'exercice en milieu scolaire, de l'autre, elle constitue une part importante des prestations des sophistes, la plus prestigieuse<sup>13</sup>. Les deux pratiques sont directement liées. Si courant que fût ce type de discours, et alors que les témoignages sur cette pratique abondent<sup>14</sup>, il nous en reste relativement peu : “il faut bien voir que nous possédons fort peu de déclamations de la Seconde Sophistique : outre celles d'Aristide, nous n'en avons guère qu'une attribuée à Hérode Atticus<sup>15</sup>, deux de Polémon, quatre de Lucien, trois de Lesbonax. Sans Aristide, ce genre oratoire si abondamment commenté par Philostrate ne serait pour nous qu'un fantôme”<sup>16</sup>.

Nous avons vu plus haut qu'un groupe de discours, les déclamations, se détachait dans la liste des œuvres conservées d'Aristide (*Or.* 5-16). Revenons rapidement sur ces témoignages importants<sup>17</sup>.

Discours 5-6. Σικελικοί, *Discours siciliens* : déclamation historique pour et contre l'envoi de secours à Nicias en Sicile en 414 (Thucydide VII, 10-16). Dans l'hiver de 414 Nicias, obligé, par une intervention des troupes lacédémonienne, à suspendre les travaux d'investissement de Syracuse, et craignant même de ne pouvoir se maintenir en Sicile, envoya à Athènes des émissaires chargés d'expliquer la situation et de remettre aux Prytanés une lettre où il démontrait la nécessité d'envoyer des renforts importants ou de rappeler l'expédition. Aristide met en scène les discours de deux orateurs, l'un prônant la nécessité d'envoyer des renforts, l'autre demandant le rappel de l'expédition et l'abandon de la campagne militaire sicilienne.

Discours 7. Ὑπὲρ τῆς πρὸς Λακεδαιμονίους εἰρήνης (Déclamation historique pour la paix “prononcée” par un “Athénien en 425). En 425 les Athéniens, maîtres de Pylos, tenaient bloqués plusieurs centaines d'hoplites spartiates. Sparte, pour les sauver conclut hâtivement un armistice et envoya des ambassadeurs à Athènes pour offrir la paix (Thuc. IV, 17-20, discours des députés lacédémoniens). Aristide donne la parole à un Athénien qui défend la paix avec les Lacédémoniens.

---

<sup>13</sup>. Cette double fonction est soulignée par D.A. Russell, *Greek Declamation*, p. 12-13. G. Anderson, “The *pepaideumenos* in Action : Sophists and their Outlook in the Early empire”, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 33.1, 1989, p. 79-208, p. 89, distingue trois sortes de prestations : l'une publique destinée à un vaste auditoire, l'autre semi-privée pour les élèves et une troisième sous forme de réunion privée en compagnie d'un groupe de spécialistes.

<sup>14</sup>. Le traité d'Apsinès consacré à l'art rhétorique représente un bon exemple de l'importance de la déclamation aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles de notre ère : “il est clair dès le début de l'*Art rhétorique* d'Apsinès que l'auteur vise la pratique du déclamateur. C'est un point qui marque historiquement le traité, comme celui de son contemporain, le Ps.-Hermogène du *De inventione*”, cf. M. Patillon, *Apsinès : Art rhétorique* (C.U.F.), Introduction, p. XXXII.

<sup>15</sup>. Περὶ πολιτείας.

<sup>16</sup>. L. Pernot, *Les Discours siciliens d'Aelius Aristide. Étude littéraire et paléographique. Édition et traduction*, New York, 1981, p. 11. Voir également B.P. Reardon, *Courants littéraires grecs des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles après J.-C.* (Annales littéraires de l'Université de Nantes 3), Paris, 1971, p. 104 sq. Plus tardivement nous disposons en outre des déclamations de Libanios et d'Himérios, au IV<sup>e</sup> s., et de Chorikios de Gaza.

<sup>17</sup>. Dans la description des déclamations qui suit, nous suivons, pour l'essentiel, les observations de A. Boulanger, *Aelius Aristide et la sophistique dans la province d'Asie au II<sup>e</sup> siècle de notre ère* (BEFAR 126), Thèse Paris, 1923

Discours 8. Ἵπὲρ τῆς πρὸς ἸΑθηναίους εἰρήνης (Déclamation historique pour la paix “prononcée” par un “Lacédémonien en 404”) (livre II *Helléniques* Xénophon). Dans le congrès qui se réunit à Sparte en 404 après les défaites qui avaient mis Athènes hors de combat, les Thébains et les Corinthiens proposèrent que la ville vaincue soit détruite. Aristide suppose qu'un Lacédémonien parle en faveur de la cité vaincue et propose de lui accorder une paix honorable.

Discours 9-10. Πρὸς Θηβαίους περὶ τῆς συμμαχίας (Déclamation historique sur l'alliance avec les Thébains après la prise d'Élatée par Philippe). Discours à mettre en parallèle avec le *Discours sur la Couronne*, où Démosthène faisant l'apologie de sa politique, rappelle qu'après la prise d'Élatée par Philippe, il démontra au peuple athénien que la suprême ressource était l'alliance avec les Thébains. Aristide reconstitue le discours prononcé par Démosthène auprès des Thébains, sous forme de deux harangues.

Discours 11-15. Λευκτρικοί (Déclamation historique : les conséquences pour Athènes de la bataille de Leuctres entre les Thébains et les Lacédémoniens). Cet ensemble constitue un ensemble imposant de cinq discours. Après la victoire de Leuctres, en 371, les Thébains mirent en grand péril l'état spartiate. Chacun des peuples belligérants sollicita l'appui d'Athènes qui, neutre jusque là, pouvait faire pencher la balance en faveur de l'un ou l'autre parti. Aristide suppose que la question ayant été portée devant l'assemblée du peuple, cinq orateurs prennent successivement la parole. Le premier opine en faveur des Lacédémoniens, le second parle pour les Thébains; le troisième veut qu'on secoure les Lacédémoniens, le quatrième plaide la cause des Thébains, le dernier conseille de ne pas abandonner la neutralité. La méthode qui consiste à opposer les discours deux à deux pour plaider successivement le pour et le contre est éminemment didactique et tout à fait conforme à la tradition de l'école.

Discours 16. Πρεσβευτικός πρὸς ἸΑχιλλέα (Déclamation en lien avec le chant IX de l'*Illiade*). Dans l'*Illiade* chacun des trois ambassadeurs qu'envoie Agamemnon tient un discours conforme à son caractère. Ulysse est habile et insinuant : il essaie successivement d'émouvoir la pitié du héros, son affection filiale, son amour de la gloire, et lui laisse espérer de riches compensations. Phénix, le patriarche s'attarde aux souvenirs de jeunesse. Ajax, avec sa rudesse ordinaire, ne craint pas de tancer Achille. Aristide semble avoir mis son discours dans la bouche d'un quatrième orateur qui, après l'échec des négociations, reprend la tâche de fléchir Achille. Son plaidoyer suppose connues non seulement les trois harangues mais la réplique d'Achille, qu'il s'attache à réfuter en détail. Il développe une allégorie de la Justice et de la Vengeance, mais il ajoute aussi bon nombre d'arguments: il conseille à Achille d'exercer sa colère contre les Barbares, ennemis naturels des Grecs. Ce discours semble avoir connu un grand succès, puisque deux siècles plus tard Libanios lui donne une contre-partie en imaginant une nouvelle réplique d'Achille (déclamation V de Libanios). Il s'agit de la seule déclamation aristidienne qui ne soit pas en rapport avec un événement historique de l'époque classique.

Le développement de la déclamation ne fut pas un phénomène circonscrit au monde grec, les Romains (*Controverses* et *Suasories*) en ont fait un très large usage également<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup>. Sur la déclamation à Rome, R.A. Kaster, “Declamation in Rhetorical Education at Rome”, dans Y.L. Too (éd.), *Education in Greek and Roman Antiquity*, Leyde-Boston-Cologne, 2001, p. 317-337 : la I<sup>ère</sup> attestation se trouve dans la *Rhétorique à Herrenius*, (1. 19-25 ; 2. 17-20 ; 3. 2 ; 4, 68). L'auteur la définit comme une pièce centrale de l'éducation des adolescents qui poursuivent leurs études au-delà du *grammaticus*, p. 319. Également D.L. Clark, *Rhetoric in Greco-roman Education*, New-York, 1957, ch. 7, p. 213-261, consacré aux *controversiae* et *suasoriae*.

Suétone, *De gramm. et rhet.*, XXV, 3-7, atteste de la faveur de la déclamation à la fin de la République et au début de l'empire : Cicéron déclama en grec, tandis que Néron “déclama en public la première année de son règne. Quant aux orateurs, la plupart publièrent également des déclamations” (XXV, 6-7). Nous possédons aujourd'hui, de ce foisonnement, “les déclamations recueillies par Sénèque le Rhéteur dans ses *Controverses* et *Suasories*, les déclamations dites de Quintilien,

Bien que les sujets des déclamations, judiciaires et historiques, n'eussent aucun rapport avec les discours pratiques et la réalité de la société, la tenue d'une *meletê*, "discours pour le discours"<sup>19</sup>, par un sophiste de renom déplaçait les foules. Il arrivait fréquemment que les orateurs, lors de leurs passages dans une cité, improvisent sur un thème donné par le public<sup>20</sup>, exercice délicat destiné à prouver leur maîtrise. Ainsi, cette forme de discours avait pris une telle importance qu'elle pouvait faire ou défaire la réputation littéraire d'un professeur, d'étudiants ou d'un sophiste, d'autant qu'il convenait d'utiliser un atticisme le plus pur<sup>21</sup>. On mesure les dangers d'une telle prestation, mais aussi son aura<sup>22</sup>.

On le comprend, l'accusation qui avait été lancée contre Aristide, celle de ne pas déclamer (discours 33, *A ceux qui lui reprochaient de ne pas déclamer*), était non seulement d'une gravité extrême, mais aussi destinée à lui nuire, en discréditant sa pratique de sophiste et de professeur. La véhémence de la réponse d'Aristide à ses accusateurs en témoigne, mais également la thématique de sa défense. En effet, tout montre que sa réputation est en jeu : il a besoin de préciser que sa vie a toujours été consacrée à la rhétorique (§ 16) et, surtout, il éprouve la nécessité d'insister sur la renommée que lui a valu son art (§ 19-22). Face à l'accusation de ne pas déclamer suffisamment (§ 4), l'orateur non seulement est obligé de glorifier sa pratique personnelle, mais il doit montrer aussi combien l'exercice constant de l'art oratoire lui a apporté de la reconnaissance, de la part des auditeurs et de certains étudiants.

### La pratique de la rhétorique : l'exigence aristidienne

Plusieurs discours d'Aristide dessinent la conception qu'avait le rhéteur de son art, celle d'une exigence sans concession. Les discours 33, *A ceux qui lui reprochaient de ne pas déclamer* et 34, *Contre les profanateurs*, sont sans doute aucun parmi les plus éloquents à cet égard. Aristide en effet s'en prend à ceux qu'il nomme les "misérables" sophistes (*or.* 33, § 29, οἱ κατὰ πτυστοὶ σοφισταί) dans un pamphlet d'une rare violence. La rhétorique y est présentée comme un sacerdoce et il attaque les mauvais sophistes qui dénaturent et profanent l'éloquence. Il leur reproche par exemple un manque d'honnêteté dans les arguments qu'il développent, quand, par ex. ils affirment qu'Homère fut fils du fleuve Mèlès pour inciter les étudiants à se prélasser aux bains plutôt que de s'astreindre aux exercices de rhétorique. Le tort de ces rhéteurs est double, car non seulement, ils ne disent pas la vérité, mais ils usent du

---

les déclamations de Calpurnius Flaccus et la *Declamatio in Catilinam*, faussement attribuée à Pocius Latron", cf. M.-C. Vacher, *Suétone. Grammaticiens et rhéteurs*, (C.U.F.), Paris, 1993, p. 208, n. 17. Sur la déclamation à Rome voir également S.F. Bonner, *Education in Ancient Rome from the Elder Cato to the Younger Pliny*, Cambridge, 1977, en particulier les chapitres XIX et XXI consacrés aux déclamations délibératives et judiciaires.

<sup>19</sup>. M. Patillon, *La théorie du discours chez Hermogène le rhéteur : essai sur la structure de la rhétorique ancienne* (Collection d'études anciennes publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé ; 117), Paris, 1988, p. 21. B. Schouler, "Libanios et le contenu de la formation oratoire", *Actes du XI<sup>e</sup> Congrès de l'Association Guillaume Budé. Pont-à-Mousson 29 août – 2 septembre 1983*, 2 vol., Paris, 1985, T. II, p. 84-86, p. 84 : "Conçue par les Grecs comme un exercice qui ne s'écarte pas du but traditionnel de la rhétorique, la persuasion, elle a été accusée d'avoir dévié vers le culte exclusif des effets formels".

<sup>20</sup>. L. Pernot, "L'art du sophiste...", p. 130. Sur l'improvisation voir L. Pernot, *La rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain, T.I : Histoire et technique ; T.II : Les Valeurs*, Paris, 1993, T. I, p. 432-434, Th. Schmitz, *Bildung und Macht. Zur Sozialen und politischen Funktion der zweiten Sophistik in der Griechischen Welt der Kaiserzeit* (Zetemata, 97), Munich, 1997, p. 156-158 et 200 et S. Nicosia, "La seconda Sofistica", p. 88, pour lequel les sophistes de Philostrate se caractérisent essentiellement par cet aspect. Voir les témoignages de Philostrate concernant les improvisations du sophiste Marc de Byzance et de Polémon (*Vies des Sophistes*, I, 24, 529 et I, 25, 537-538). La déclamation proprement dite était généralement précédée d'une prolalie, suivie de la proposition des sujets, voir G. Anderson, "The *pepaideumenos* in Action : Sophists and their Outlook in the Early Empire", *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt*, II, 33.1, 1989, p. 79-208, p. 93-94.

<sup>21</sup>. "Les écoles de déclamation étaient les conservatoires de la langue grecque (on y pratiquait l'atticisme) et de la culture grecque (on y révérait les grands auteurs du passé et on y faisait revivre les figures fameuses de l'histoire ancienne)", L. Pernot, "L'art du sophiste...", p. 131.

<sup>22</sup>. Philostrate nous rapporte que Polémon comparait l'épreuve de la déclamation au combat d'un gladiateur risquant sa vie, *Vies des sophistes*, I, 25, 541. Sur les difficultés de cette prestation se reporter à G. Anderson, "The *pepaideumenos* in Action...", p. 92.

pouvoir de persuasion qui est le leur pour détourner les étudiants des discours. Derrière cette exigence il faut avoir à l'esprit également le débat à distance établi par Aristide avec Platon. Il veut démontrer que la rhétorique doit être considéré comme un art, une *tékhnê* à part entière, dont le fondement est la vérité et non comme une flatterie (*κολακεία*, *Gorgias* 463 sq.).

Il en ressort que l'orateur doit être vertueux<sup>23</sup> et doit avoir une exigence absolue de vérité. Et cela n'est possible que s'il y a harmonie entre la nature même de l'orateur et ses discours. Ce qui n'est pas le cas de ceux qui profanent l'éloquence qui se cachent derrière de fausses paroles. Ainsi la vie de vrai orateur est recherche constante du bien et est une marche incessante vers la perfection, ce qui exige de sa part un dévouement total. Ces considérations se comprennent venant d'un homme qui se proclame lui-même orateur par la grâce du dieu, puisqu'il est constamment guidé par la divinité, en particulier Asclépios, dans la pratique de son art.

Dans le § 47 du discours 34, Aristide dresse un portrait du mauvais sophiste, celui qui dénature cet art sacré.

“En effet, j'ai, un jour, vraiment pris sur le fait l'un de ceux qui se vautrent devant les foules, en train d'aboutir à l'effet inverse de celui recherché. Car il chantait avec des modulations pour charmer les auditeurs, et répétait le même refrain à la fin de chaque partie, comme dans un chant. Ses auditeurs adorés étaient à ce point stupéfiés et possédés par son chant que, lorsqu'ils en arrivaient au refrain, en riant, ils le lui soufflaient eux-mêmes, non pas en réponse, à la manière d'un écho, mais en le devançant. Et vraiment, le choryphée était charmé de venir après le chœur. Mais ils ajoutaient encore d'autres choses pour accompagner son korax, de sorte que le duo entre le sophiste et ses accompagnateurs devant lesquels il était effrayé, était pitoyable. Voilà les récompenses qu'accordent les dieux de l'éloquence à ceux qui honorent ce qu'il y a de plus beau, et voici ce qu'ils accordent à ceux qui maltraitent l'éloquence.”

La violence de la charge et sa causticité mettent particulièrement en lumière la position aristidienne, mais aussi les conflits d'école qui avaient cours à cette époque, puisque ce portrait à charge s'attaque vraisemblablement à un adepte de l'asianisme, langue très ornée qui s'oppose au classicisme des atticistes. Nous avons du reste, peut-être, un bel exemple de déclamation publique dans ce passage du *Contre les profanateurs*. Il ne semble en effet pas improbable que la prestation du sophiste que ridiculise Aristide soit en réalité une *mélétê*. A aucun moment Aristide ne précise la nature du discours que tient le rhéteur, mais les informations distillées au travers du paragraphe, effervescence, action oratoire, diction, correspondent bien avec ce que nous savons des déclamations publiques<sup>24</sup>.

## Les pouvoirs du discours et des sophistes

Mais la pratique du discours ne se limitait pas à la déclamation. Les sophistes avaient de très nombreuses occasions d'exhiber leur talent. Ils prononçaient des discours publics, discours judiciaires, des éloges, des discours délibératifs, par ex. d'ambassade auprès des empereurs.

Ainsi, la rhétorique pouvait être réutilisée dans les sphères du pouvoir, politique ou judiciaire, ce qui explique son aura. Les sophistes, élite sociale et culturelle grecque, et le pouvoir romain à différents échelons, sont en effet en relation étroite. Ainsi, on voit Aristide entretenir des contacts directement avec les empereurs, par exemple en tant qu'ambassadeur quasi officiel. Le discours 19 constitue une preuve directe de cette mission d'intermédiaire

---

<sup>23</sup>. A mettre en parallèle avec Aristote, *Rhétorique* 1366a : la vertu de l'orateur renforcera la crédibilité de son discours.

<sup>24</sup>. A mettre en lien, entre autre, avec ce que dit Philostrate des déclamations tenues par Polémon devant Hérode Atticus, *Vies des sophistes*, I, 25, 537-538.



dévolue aux sophistes : Aristide, à la suite de la destruction de la cité de Smyrne par un séisme (ca 178), écrit directement aux empereurs pour leur demander de l'aide pour la reconstruction. Cette demande sera entendue, puisque le discours 20 célèbre les bienfaits impériaux qui ont permis à la cité de se relever de ses ruines. La première phrase de la lettre d'intercession est révélatrice des relations régulières entretenues entre ces intellectuels d'Asie Mineure et le pouvoir romain : «Alors qu'auparavant, grands rois, je vous envoyais mes prestations publiques et mes discours issues de mes cours et des choses semblables, maintenant la divinité m'a procuré un autre thème», Πρότερον μὲν, ὃ μέγιστοι βασιλεῖς, ἀγωνίσματα καὶ λόγους ἐκ διατριβῶν καὶ τοιαῦθ' ὑμῖν ἀπέστελλον, νυνὶ δὲ ἐτέραν ὁ δαίμων ἔδωκεν ὑπόθεσιν. Le sophiste manifeste clairement qu'il entretenait une correspondance régulière avec la maison impériale.

Cette proximité avec le pouvoir nous est, en outre, confirmée par une anecdote transmise par Philostrate (II, 583) : l'empereur Marc Aurèle lors de l'un de ses passages à Smyrne, étonné de ne pas voir Aristide, un des citoyens les plus en vue, le fait chercher et exige une prestation publique de sa part. Et dans le 1<sup>er</sup> *Discours sacré* (or. 47) le sophiste raconte plusieurs songes le mettant en scène avec les empereurs : (§ 23) il est reçu en compagnie de son maître Alexandros par l'empereur, sans doute Marc Aurèle, qui s'étonne qu'Aristide lui adresse la parole sans lui avoir au préalable baisé la main. Le citoyen de Smyrne répond que son seul maître est Asclépios sans s'attirer les foudres impériales. Ces témoignages<sup>25</sup> illustrent non seulement la proximité des élites intellectuelles d'Asie avec les empereurs, mais aussi la place prestigieuse qu'ils occupent dans les cités, en l'occurrence Smyrne.

Mais Aristide, en tant que personnalité a aussi à faire avec les autorités locales, en particulier les gouverneurs. C'est ce que l'on comprend dans la relation qu'il fait des demandes d'exemption de charge, épisode longuement raconté dans le 4<sup>e</sup> *Discours sacré* (or. 50, 72-94) : il est désigné, alors même qu'il ne figure pas sur la liste indicative fournie par la cité, comme irénarque (gardien de la paix) pour la cité d'Hadrianoi par le proconsul d'Asie, choix justifié par son renom, et l'étendue de ses biens sur le territoire de la cité. Il est précisé au § 73 que le gouverneur avait entendu parler du sophiste et envoie une lettre aux autorités municipales de la cité, à destination de leur illustre concitoyen, pour faire connaître sa décision. Aristide, peu soucieux d'assumer cette fonction, invoque son immunité fiscale liée à son statut de rhéteur, qui, opportunément, lui a été confirmée par une lettre des empereurs (§ 75). Alors que l'affaire n'est pas encore résolue, il est cette fois nommé prytane par les Smyrniotes et fait appel auprès du même proconsul de cette décision. Finalement, le magistrat romain, qui rencontre Aristide à plusieurs reprises, se rend à ses arguments (= pouvoir de la rhétorique) et lui accorde l'immunité requise<sup>26</sup>.

De façon plus générale d'ailleurs, les sophistes, et Aristide en particulier, se sentent également investis d'un rôle d'arbitre dans les nombreux différends qui agitent les cités entre elles, généralement pour des questions de suprématie<sup>27</sup> : dans le discours 23, il appelle les cités de Pergame, Éphèse et Smyrne à la concorde et dans le discours 27, § 44 il incite les habitants de Cyzique à regarder fraternellement les cités voisines. Ce sont ces différents rôles qui peuvent expliquer les honneurs rendus par certaines cités à leurs illustres concitoyens :

---

<sup>25</sup>. On pourrait encore citer les songes évoqués aux § 36-38, et 46-49 du même *Discours sacré* qui le mettent en scène avec les empereurs.

<sup>26</sup>. Voir Carlo Franco, *Elio Aristide e Smirne*, Rome, 2005, p. 376. E. Meyer-Zwiffelhofer, «Πολιτικῶς ἀρχεῖν : zum Regierungsstil der Senatorischen Statthalter in den kaiserzeitlichen griechischen Provinzen», *Historia ; Zeitschrift für alte Geschichte*, 165, 2002, p. 117-132, reprend l'ensemble du dossier des immunités de charge demandées par Aristide.

<sup>27</sup>. On trouvera un exemple de ces querelles dans le célèbre article de L. Robert, «La titulature de Nicée et de Nicomédie : la gloire et la haine», *Harvard Studies in classical Philology*, LXXXI, 1977.

ainsi, d'après Philostrate (2, 9, 582) une statue en bronze aurait été dédiée à Aristide sur l'agora commerciale de Smyrne.

Le pouvoir réel ou supposé de la rhétorique décrit élogieusement par Philostrate l'est de manière sarcastique et sous forme de pamphlet aussi par Lucien dans deux discours, *Le pseudologiste* et *le Maître de rhétorique*. Dans ces deux textes violents, qui ne sont pas sans rapport avec le portrait du mauvais sophiste dressé par Aristide, au § 47 du discours 34, l'auteur s'en prend vraisemblablement à des sophistes célèbres qu'on a identifié, le premier avec Hadrien de Tyr, le second avec Pollux de Naucratis. Si ces conjectures étaient vérifiées cela serait intéressant dans la mesure où Philostrate évoque ces deux personnages en soulignant, en particulier leur importance sociale : Hadrien de Tyr, — peut-être également la cible d'Aristide dans le discours 34! —, occupa la chaire de rhétorique à Rome, Pollux, son élève, celle d'Athènes. D'autres sophistes comme Hérode Atticus, qui obtint également la chaire d'Athènes est suffisamment célèbre dans son rôle social (évergésie) pour indiquer combien les sophistes, et donc l'art de la parole, occupaient une place prépondérante pour qui désirait, dans la Grèce de l'époque impériale, connaître le succès et la gloire.

### L'éthique aristidienne

Si l'art oratoire est pour de nombreux sophistes synonyme de gloire et d'honneur, pour Aristide il doit concourir à un seul but, guider et persuader dans la vérité.

La pratique de la rhétorique exige d'abord d'être un orateur marqué par l'aristie, un *ethos* irréprochable. Ainsi, il se met en scène lui-même dans les discours 33 et 34, dès lors qu'il s'agit de définir le bon orateur. L'orateur par excellence est l'image inversée des “misérables” sophistes. Il est par nature vertueux, c'est, par essence, un homme droit qui refuse toute concession, que ce soit au nom de la facilité ou du plaisir. La vie de l'orateur est une recherche constante du mieux (*or.* 34, § 53, ἐξὸν αὐτοῦς τε βελτίους εἶναι), mais son rôle consiste également à en irradier tout son entourage (*or.* 34, § 53, τοὺς συνόντας ὅπως βελτίους ἔσονται παρασκευάζειν). Cette conviction concernant le bienfait de l'éloquence, véritable école de sagesse, est profondément ancrée aussi bien chez Cicéron que chez Isocrate<sup>28</sup>. Mais Aristide va plus loin : pour lui, l'exercice de l'art oratoire ne peut se comprendre que dans le sens d'un dévouement total, d'une passion qui l'habite tout entier. Dans le discours 42, § 3, hymne en l'honneur d'Asclépios, il affirme que tout l'intérêt de la vie humaine réside dans les discours. Il veut en outre que celui qui s'adonne à l'éloquence aime son art passionnément et de façon désintéressée, idée exprimée sous la forme d'une métaphore amoureuse, dans le discours 33, § 19, — puisqu'il prétend avoir été un “amoureux désintéressé” (ἐρασταὶ καθαρῶς) des discours —, métaphore prolongée par un développement sur la place qu'occupe l'éloquence dans sa vie : “pour moi, les discours contiennent en eux toutes les dénominations et tous les pouvoirs : car je les ai considérés comme des enfants, et des parents, de l'activité et du repos, comme tout ; c'est à leur sujet que j'invoque Aphrodite, ce sont mes jeux et mes occupations, ils sont mes joies, mes amours, c'est à leur porte que je

---

<sup>28</sup>. Cicéron, *Brutus*, VI, 23 : “pour ce qui est de l'éloquence, les avantages qu'elle procure, avec la gloire, me touchent peu : c'est l'étude elle-même qui m'intéresse et l'exercice de l'art. [...]. En effet, bien parler n'est possible qu'à la condition de penser avec sagesse” (*dicere enim bene nemo potest, nisi qui prudenter intellegit*) ; *De oratore*, II, 35 : “Qui [si ce n'est l'orateur] peut exhorter plus vivement au bien (*qui cohortari ad virtutem ardentius*) ; *Orator*, 41, 141 : “Si c'est un bien [l'éloquence] pour ceux qui la possèdent, et une aide pour toute la cité, pourquoi serait-il honteux d'apprendre ce qu'il est honorable de savoir, pourquoi ne serait-il pas glorieux de l'enseigner? (*sin ea non modo eos ornat penes quos est, sed etiam iuuat universam res publicam, cur aut discere turpe est quod scire honestam est aut quod posse pulcherrimum est id non gloriosum est docere?*). Isocrate, *Sur l'échange*, 255 : “Une parole vraie, conforme à la loi et à la justice, est l'image d'une âme saine et loyale” (λόγος ἀληθής καὶ νόμιμος καὶ δίκαιος ψυχῆς ἀγαθῆς καὶ πιστῆς εἰδωλον ἔστιν). La possibilité d'éduquer par l'art oratoire n'est pas en contradiction chez Isocrate avec l'affirmation selon laquelle on ne peut enseigner la vertu à des gens qui sont dépourvus de toute qualité naturelle. On retrouve la même idée dans *Sur l'échange*, 274-275, avec la nuance que cet enseignement reste possible chez ceux qui “ont l'ambition de bien parler” (εἰ πρός τε τὸ λέγειν εὐ φιλοτίμως διατεθεῖεν).

frappe sans cesse” (§ 20, Ἐμοὶ δὲ λόγοι πάσας προσηγορίας καὶ πάσας δυνάμεις ἔχουσι· καὶ γὰρ παῖδας καὶ γονέας καὶ πράξεις τε καὶ ἀναπαύσεις καὶ πάντα ἐθέμην τούτους· καὶ τὴν Ἀφροδίτην ἐπὶ τούτοις καλῶ, ταῦτα δέ μοι παίζεται καὶ ταῦτα σπουδάζεται, τούτοις χαίρω, τούτους ἀσπάζομαι, ἐπὶ τὰς τούτων φοιτῶ θύρας).

### **Conclusion**

A l'époque impériale, et, paradoxalement, particulièrement dans le monde grec sous domination romaine, le rhétorique, plus que jamais occupe une place de choix, non seulement dans l'enseignement, mais dans la société tout entière. L'art de la parole procure à celui qui le maîtrise pouvoir, gloire, voire richesse. Mais la rhétorique grecque de cette époque représente également un ciment identitaire puissant qui unit l'univers hellène face aux Romains. Cet aspect permet aussi de saisir l'engouement pour les prestations publiques des sophistes et, plus particulièrement, la faveur dont jouissaient les déclamations. Ces discours permettaient en effet au monde grec de faire revivre l'époque glorieuse où les cités d'Athènes, de Sparte, de Thèbes, etc. étaient puissantes et indépendantes.

Les aléas de la transmission des textes de l'Antiquité, font en sorte qu'Aelius Aristide est sans conteste pour nous l'un des témoins les plus importants de cette activité rhétorique au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Mais si ses discours sont parvenus en nombre jusqu'à nous, c'est avant tout parce que, dès l'Antiquité il a joui d'un prestige immense qui ne s'est quasiment jamais démenti au cours des siècles, si l'on en juge par le nombre de manuscrits recopiés tout au long du Moyen Age, puis par l'importance des éditions imprimées de ses discours. Car, en même temps qu'il représente ce mouvement de la Seconde Sophistique, par bien des aspects, il est une figure à part, dans sa conception particulièrement intransigeante de la pratique de son art, et dans sa vision d'une parole inspirée par la divinité.

Jean-Luc Vix